



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 MAI 2019

N°37-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	PERSONNEL
Présents	14	Attribution de chèques cadeau annuel pour le personnel communal
Votants	14	

◇ Convocation du 3 mai 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi dix mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Déborah MELISSON

Procuration :

✍ Sylvain LAUNAY a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes a voté en mars 2018 l'attribution à ses agents d'une prestation sociale complémentaire à celles qui pouvaient être allouées dans le cadre du CNAS, à savoir un chèque cadeau d'une valeur de 50 € par agent permanent ou non permanent, titulaire ou contractuel, agent de droit privé, quelle que soit la durée hebdomadaire de travail, sous réserve d'une ancienneté de 6 mois.

Les communes étaient invitées à se prononcer sur l'attribution de la même prestation pour leurs agents.

Le nombre d'agents susceptibles d'en bénéficier à ce jour est de 16.

Après avoir entendu cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer aux agents permanents et non permanents de la commune totalisant une ancienneté de 6 mois et présents au 1^{er} décembre de chaque année, un chèque cadeau de 50 €.

Il confie le soin à Madame le Maire de choisir le prestataire pour la réalisation et la gestion des chèques cadeaux.

Pour extrait conforme, le 17 mai 2019

Le Maire,

Monique JAMIN